



## COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.
- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le déplacement. Pour toute demande de déplacement le lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.
- La Fédération vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.
- Au jour et à l'heure convenue, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.
- A l'issu du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 0,32€ par kilomètre parcouru.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :**

**Audrey SCHLESSER**

Chargée de Missions

Fédération Familles Rurales Moselle

Téléphone : 03 87 65 01 54

Mail : mobilite-solidaire.

moselle@famillesrurales.org



Familles Rurales  
Fédération Départementale  
Moselle  
5 rue des étangs  
57 420 Solgne  
Tél. : 03 87 65 47 54  
fd.moselle@famillesrurales.org  
www.famillesrurales.org/moselle

Association loi 1908,  
membre de Familles  
Rurales, fédération  
nationale, reconnue  
d'utilité publique

Mise en page : Fédération nationale, F. Bahier - Facebook.com - Juin 2017



**ENTRAIDE  
ET CONVIVIALITÉ**

Se rencontrer, échanger, être solidaire



**UNE AIDE AUX DEPLACEMENTS**

...  
**POUR LES HABITANTS,  
PAR LES HABITANTS  
DE MAD ET MOSELLE**



## QUAND UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

Mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner 7j/7.

## COMMENT PUIS-JE EN BENEFCIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements (pas de permis, pas de voiture, ne peut pas conduire...)
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié d'une structure d'insertion ou orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge
- Vous cotisez à une adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

**Tarifs : 0,32 € par kilomètre effectué**

Contactez la Fédération pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

## POURQUOI FAIRE APPEL À MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

- J'ai rendez-vous chez le médecin ...
- Il faut que je passe à la pharmacie
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis
- Je me suis inscrite à une activité
- Je dois me rendre à une formation
- Je me suis inscrite au permis de conduire



## DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de **0,45 €**, non imposable, vous sera versé.

Vous serez couvert par l'assurance de Familles Rurales

Contactez la Fédération pour vous faire connaître !

**03.87.65.01.54**

